

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 10 décembre 2012

L'an **deux mille douze** le **dix décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2012

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, Maire, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière** M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Mme Marie-José **Lawther** Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche** M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau** Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout** M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Gilles **Bussac**, M. Philippe **Laveix**, M. Serge **Maurin**, Mme Annette **Quebec** (pv à Yves d'Amécourt).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu les comptes-rendus des 12 novembre 2012 et 03 décembre 2012 et si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, les comptes-rendus des 12 novembre 2012 et 03 décembre 2012 sont adoptés à seize voix pour.

Monsieur Patrick BARRIERE est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Ajout :

Personnel

- Convention de mise à disposition du personnel à la CDC
- Mise à disposition d'un chauffeur au SI transport st Brice

Questions diverses

- Redevance incitative - grille tarifaire

ORDRE DU JOUR

1 – BUDGETS

- Budget communal – admission en non valeur

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que Madame La Trésorière a avisé la commune de l'ensemble des titres n'ayant pu être recouvré malgré les diligences effectuées.

La listes des admissions en non valeurs contient 6 titres pour un montant global de 39.16 € ; Il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le conseil municipal doit statuer sur l'admission de ses créances en non valeur.

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix pour, admet en non valeur le somme de 39.16 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 10 décembre 2012

- Budget assainissement – admission en non valeur

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que Madame La Trésorière a avisé la commune (régie assainissement) de l'ensemble des titres n'ayant pu être recouvré malgré les diligences effectuées.

Séance du 10 décembre 2012

La listes des admissions en non valeurs contient 57 titres pour un montant global de 2227.08 € ; Il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le conseil municipal doit statuer sur l'admission de ses créances en non valeur.

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix pour, admet en non valeur le somme de 2227.08 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 10 décembre 2012.

- Décisions modificatives – Budget communal

DM 1 – Provision pour poursuivre la procédure de substitution de la commune au paiement de la rente viagère VIGNERON/MAUGARD:

Une recette supplémentaire est constatée au 7788, laquelle va nous permettre de provisionner le compte 678 afin de régulariser le paiement du viager.

FONCTIONNEMENT

778 PRODUITS EXCEPTIONNELLES	+1200
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	+1200

DM2 – Ouverture de crédit budgétaire pour l'achat du tractopelle – Travaux Mairie et Dotation Générale de Décentralisation (DGD) au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

INVESTISSEMENT

2313 Op 013	- 66 300
21571 Op 011	+ 50 000
2313 Op 011	+ 16 300
Total :	0

Recette	Dépenses
1321 subv équipement non transférable + 3 700	2313 Op 011 + 3 700

DM3 – Ouverture de crédit pour le versement d'une subvention supplémentaire au CAC

FONCTIONNEMENT

61521 ENTRETIEN TERRAINS	- 3000
6574 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	+ 3000

- Décision modificative - Budget assainissement

Admission en non valeur

FONCTIONNEMENT

6542 Créances éteintes	- 250
6541 Admissions en non valeur	+ 250

2 - TARIFS COMMUNAUX 2013

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs communaux pour l'année 2013.

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix pour, adopte les tarifs suivants et applicables au 1^{er} janvier 2013.

DROIT DE PLACE

Abonnés	par ml au trimestre forfait	3.10 €
Non Abonnés	entre 1 et 5 ml	1.60 €
	entre 5 et 10 ml	3.10 €
	sup. + de 10 ml	1.60 €
Emplacement	Foirail	80.00 €

MEUBLES COMMUNAUX

	caution	250.00 €
de juin à	1 nuité	53.00 €
septembre	1 semaine	194.00 €
	2 semaines	335.00 €
	3 semaines	445.00 €
	1 mois	570.00 €
d'octobre à mai	1 nuité	43.00 €
	1 semaine	150.00 €
	2 semaines	260.00 €
	3 semaines	340.00 €
	1 mois	385.00 €

BIBLIOTHEQUE

Abonnement	par famille	8.00 €
	association	0.00 €
	inscrip. Fin d'année	3.00 €
	touriste chercheur...)	3.00 €
	ddeur d'emploi handicapé	4.00 €
Perte ou	livre enfant	20.00 €
détérioration	livre adulte	20.00 €

LOCATION SALLE DES FETES

	caution	400.00 €
commune	Particuliers	70.00 €
	association	0.00 €
	collectivité	0.00 €
communauté	Particuliers	150.00 €
canton	association	0.00 €
	collectivité	0.00 €
hors canton/	Particuliers	200.00 €
communauté	association	70.00 €
	collectivité	0.00 €

TARIF CONCESSION CIMETIERE

le m² 72.00 €

TARIFS ASSAINISSEMENT H.T.

1.55 €

T.T.C.

1.64 €

3 - P.L.U.

Monsieur le Maire signale que par arrêté en date du 7 décembre 2012 la commune de Maire de SAUVETERRE DE GUYENNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

Monsieur Pierre ROUX, Retraité de l'industrie chimique appliquée à l'agriculture, domicilié à LANGON, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de BORDEAUX comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAUVETERRE DE GUYENNE, pendant une durée de 35 jours consécutifs, **du mercredi 2 janvier 2013 à 9H au mardi 5 février 2013 à 17H**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (mardi-mercredi-jeudi-vendredi 9H-12H 14H-17H, samedi 9H-12H).

Affiches et parution dans les journaux seront effectuées pour informer l'ensemble de la population.

Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie les jours et heures suivants :

- Mercredi 2 janvier 2013 9H-12H
- Mardi 8 janvier 2013 9H-12H
- Samedi 19 janvier 2013 9H-12H
- Samedi 26 janvier 2013 9H-12H
- Mardi 5 février 2013 14H-17H

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à : Monsieur le Commissaire-enquêteur – Enquête publique P.L.U. - Hôtel de ville – 28 place de la République – 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

4 – P.A.V.E.

Monsieur PUAUD présente le rapport du bureau FACT chargé de l'étude. Cette étude porte sur le bourg de Sauveterre et sur l'ensemble des bourgs éloignés sur la commune (St Romain, St Léger et Puch) et demande que des améliorations soient apportées.

Amélioration de la circulation des piétons, création de zone de rencontre (priorité aux piétons, aux cyclistes et ensuite aux voitures). Exemple la rue St Léger comme zone de rencontre, les piétons utilisent déjà la chaussée et non les trottoirs.

Il est donc demandé à la commission voirie de prendre connaissance de ce rapport pour prendre par la suite des décisions adéquates. Certains travaux de réfection pourront être entrepris par les services techniques de la commune.

Monsieur le Maire précise que toutes ces préconisations seront prises en compte dans le plan d'aménagement pluriannuel du bourg de Sauveterre.

Par ailleurs, il signale que des demandes de devis ont été faites pour mieux signaler le passage piéton permettant d'aller de la RPA au SUPER U (bandes rugueuses, feux, ...) sans attendre la pause d'un radar pédagogique et de mesure par Monsieur le Préfet.

5 – PERSONNEL

• Convention de mise à disposition du personnel des services techniques au profit de la Communauté des communes du Sauveterrois

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour palier à l'absence de personnel technique à la communauté des communes du Sauveterrois et à la demande de celle-ci, il est envisageable de mettre à disposition de la communauté des communes du Sauveterrois du personnel technique de la commune de Sauveterre pour la réparation, l'entretien, la gestion et le fonctionnement des bâtiments et espaces verts communautaires se trouvant sur la territoire de la commune de Sauveterre.

Après échange de vue, le conseil municipal accepte, à seize voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du personnel sous réserve de l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Gironde.

• Convention de mise à disposition d'un chauffeur et du bus scolaire au SI régie des transports scolaire ST Brice

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour palier à l'absence du chauffeur du SI Régie des transports scolaires de St Brice, il est envisageable de mettre à disposition du SI Régie des transports scolaires de St Brice un chauffeur et/ou le véhicule sous réserve de sa disponibilité et moyennant remboursement et réciproquement.

Après échange de vue, le conseil municipal accepte, à seize voix pour, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition du personnel et/ou du véhicule au SIRTS de St Brice.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Gardiennage des églises

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu pour l'année 2012 nommer les préposés chargés du gardiennage des églises communales et de leur allouer une indemnité de 474,22 € chacun et sont proposés :

Michel CANTILLAC : église de St Léger
Michel GEORGÉREAU : église St Romain
Sophie PEYTUREAU : église Le Puch

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, à la nomination des préposés au gardiennage des églises communales et au versement de l'indemnité annuelle 2012.

- Verres sérigraphiés

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la possibilité de faire des verres sérigraphiés aux armories de sauveterre, ces verres pourraient servir pour des vins d'honneur et être mis à la vente.

- Redevance incitative

Suite à la mise en place de la redevance incitative, de nombreuses réclamations ont été émises. Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de la CDC du Sauveterrois a en projet le vote d'une motion à ce sujet le 15 décembre.

Après étude de la nouvelle grille tarifaire des incohérences apparaissent sur le montant de cette redevance. L'USTOM étant en contrat avec la COVED jusqu'en 2015, il sera demandé de maintenir les tarifs jusqu'au renouvellement du contrat et, à compter de cette date, renégocier le contrat au tonnage afin que les citoyens puisse bénéficier de la baisse de tarif.

Au sujet de l'actuelle TEOM (taxe d'Enlèvement des ordures ménagères), suite à la plainte d'un habitant de Puch, Monsieur le Maire a détecté une erreur de l'USTOM dans les taux, pour un et deux passages par semaine, mentionné sur la taxe foncière. En effet, suite à une erreur d'affectation, les citoyens qui bénéficie de 2 passages ont payé moins que prévu, et ceux qui sont desservis par un seul passage, plus que prévu. Une solution est actuellement recherchée par l'USTOM, la CDC du Sauveterrois et la Trésorerie pour corriger cette erreur.

- TIGF

Une bonne appréciation de la visite organisée par TIGF sur le site de la station de compression, TIGF a su réagir et être à l'écoute des riverains et de la collectivité pour apporter des améliorations sur le site.

AGENDA

13 décembre : spectacle de Noël – Ecole Maternelle
15 décembre : Repas Concert Ecole de Musique – Salle des Fêtes de Sauveterre – 20 h
20 décembre : « pot annuel » du Foot Ball stade du Closet
04 janvier : théâtre des salinières
12 janvier : loto des Aînés de la Bastide
18 janvier : Vœux de la Municipalité
19 janvier : Loto Football
20 janvier : Stage de Zumba - salle des fêtes Sauveterre
23 janvier : repas des aînés – St Brice
26 janvier : loto Pétanque
27 janvier : Banquet de la Chasse
2 février : Loto pétanque
8 février : théâtre organisé par le CAC
9 février : loto pétanque
16 février : Concert Restos du Cœur – salle des fêtes
20 février : Don du Sang
23 février : loto des Aînés de la Bastide
23 février : Conférence « Trois sites grecs : Athènes , Argos, Thasos » - 16h Mairie de Sauveterre
1, 2 et 3 mars 2013 : Bourse aux vêtements FCPE
9 Mars : loto Pompiers
16 mars : Loto Pétanque
23 mars : Concert Ecole de musique
30 mars : Loto Judo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.